

PRÉFECTURE DU JURA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêté préfectoral n° DCL-BRGAE-3920260612-001 portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la protection du captage du puits sous le Molard sur la commune de Largillay-Marsonnay

La commune de Largillay-Marsonnay a déposé une demande concernant la régularisation du périmètre de protection de captage du puits du Molard, sur le territoire de la commune.

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique portera sur la création des périmètres de protection du captage du puits sous le Molard sur le territoire de la commune de Largillay-Marsonnay ainsi qu'à la mise en œuvre des servitudes correspondantes.

Toute information relative au projet peut être demandée auprès de la Mairie de LARGILLAY - situé 1 rue de la Mairie, 39 130 Largillay-Marsonnay, par courriel à mairie.largillay-marsonnay@wanadoo.fr, ou par téléphone au 03 84 48 31 66.

L'enquête publique se déroulera pendant 32 jours consécutifs soit **du vendredi 03 juillet 2026 à 09h00 au lundi 03 août 2026 à 17h00 inclus**, à la mairie de Largillay-Marsonnay aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Par décision du tribunal administratif de Besançon du 16 avril 2026, M. Daniel BOURGEOIS est désigné commissaire-enquêteur sur ce dossier. M. Alain FRÈRE est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier selon les modalités suivantes :

- en version papier à la mairie de la commune de Largillay-Marsonnay, aux horaires d'ouverture ;
- en version papier à la préfecture du Jura (Bureau de la réglementation générale, des associations, des élections et du débat public) uniquement sur rendez-vous au : 03.84.86.85.55 ;
- sur le site internet de la préfecture du Jura :
<https://www.jura.gouv.fr>, rubrique : Accueil > Publications > Annonces & avis > Enquêtes publiques > Déclarations d'utilité publique > DUP Captage > Captage - Largillay;

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête publique, disponible aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;
- par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Largillay-Marsonnay, 1 Rue de la Mairie, 39 130 Largillay-Marsonnay, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- auprès du commissaire-enquêteur qui se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Largillay-Marsonnay, aux jours et heures cités ci-dessous ;
- soit à l'adresse électronique suivante : pref-enquetespubliques@jura.gouv.fr en précisant l'objet "Captage - Largillay".

Permanences du commissaire en Mairie de Largillay-Marsonnay, :

- Samedi 4 juillet de 9h30 à 11h30 ;
- jeudi 9 juillet de 9h30 à 11h30 ;
- Mercredi 22 juillet de 14 h à 16 h ;
- Lundi 3 août de 15 h à 17 h.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture du Jura – BRGAE, à la Mairie de Largillay-Marsonnay ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Jura.

L'autorité compétente pour prendre les décisions liées au projet est le préfet du Jura.